



**COMMUNE DE COMMER**  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025  
\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE REUNION**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA  
MAYENNE

<b>Conseillers en exercice</b> 14	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
<b>Conseillers présents</b> 10	
<b>Quorum</b> 8	
<b>Affiché le :</b> 13/10/2025	

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

**Absents excusés** : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Denis MARCHAND, Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir de vote à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

**Secrétaire de séance** : Aline LEBRETON

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet et du 28 août 2025
2. Budget assainissement : Décision modificative
3. Droit de préemption urbain : rue des tisserands
4. PSC : Mutuelle santé
5. Le Lieu
6. Salle de la mairie : équipements pour la cuisine
7. Acquisition de stores (secrétariat, salle du conseil, point de lecture)
8. Salle polyvalente : tarifs locations
9. Questions diverses

## **1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet et du 28 août 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les procès-verbaux des conseils municipaux du 10 juillet et du 28 août 2025.

## **2. Budget assainissement : décision modificative**

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget annexe de l'assainissement pour une insuffisance de crédits aux comptes d'amortissement sur l'exercice 2025.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6811	Dotations aux amortissements	6 200,00 €	
O23	Virement à la section d'investissement	-6 200,00 €	
DM N° 2		- €	- €
Pour mémoire BP 2025 Fonctionnement		76 029,51 €	76 029,51 €
pour mémoire DM N° 1		- €	- €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 2		76 029,51 €	76 029,51 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
28031	Amortissements des frais d'études		6 200,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement		- 6 200,00 €
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2025 Investissement		503 414,18 €	503 414,18 €
Pour mémoire DM N° 1		- €	- €
Total section investissement après DM N° 2		503 414,18 €	503 414,18 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative du budget assainissement sur l'exercice 2025.

## **3. Droit de préemption urbain : rue des tisserands**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour :

- Les parcelles B249 B250p B251p - 87, rue des Tisserands
- Et
- Les parcelles B251p B252p - 87, rue des Tisserands

## **4. PSC : Mutuelle santé**

Mickaël DELAHAYE, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune sera dans l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de participer à la mutuelle santé pour ses agents.

La participation minimale obligatoire est de 15 € par mois pour tout agent adhérent à un contrat individuel labellisé.

Monsieur le maire propose au conseil de soumettre ce choix au Comité Sociale Territorial dont la prochaine session est fixée au 17/10/2025.

Le conseil municipal valide la participation financière à la cotisation « frais de santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois et soumet cet avis au CST et valide l'adhésion de la collectivité au groupement de commande du CDG 53 qui sera lancé en 2026.

## **5. Le lieu**

Sabrina Guyard informe le conseil municipal que le site « Le Lieu » n'est, depuis juillet dernier, quasi plus fréquenté.

En conséquence, il est décidé que « Le Lieu » soit mis en pause pendant la période hivernale. Une réflexion de reprise ou non sera étudiée et/ou avec un changement de format qui resterait à repenser au printemps prochain.

Les quelques activités telles que la couture ou autres pourront cependant continuer à la salle de la mairie. La billetterie pour AIC pourra aussi être réalisée dans les locaux de la mairie sur des horaires qui restent à définir.

D'un commun accord, le contrat de Sabrina Guyard prendra fin au 30 septembre 2025.

Les nouvelles idées d'activités seront toutefois collectées en mairie pour étudier les conditions de reprises du lieu.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de suspendre les activités du Lieu jusqu'au printemps prochain.**

## **6. Salle de la mairie : équipement pour la cuisine**

Denis MARCHAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal des devis pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle de la mairie car l'actuel ne fonctionne plus et les pièces de rechange n'existent plus.

Les devis sont les suivants :

<b>Système</b>	<b>Alliance Froid</b>	<b>FCPL</b>
Frontal	2 550,00€ HT	2 889,00€ HT
Capot	5 972,93€ HT	6 200,00e HT

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Alliance Froid pour l'acquisition d'un lave-vaisselle frontal d'un montant de 2 550,00€ HT.**

## **7. Acquisition de stores (secrétariat, salle du conseil, point-lecture)**

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal les devis pour la mise en place de nouveaux stores au secrétariat, dans la salle de conseil et au point-lecture.

**Le conseil municipal, à main levée à la majorité avec une abstention, valide le devis de la société EURL Christelle HAMARD d'un montant de 2037,75€ HT.**

## **8. Salle polyvalente : Tarifs locations**

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal d'étendre les tarifs de locations en semaine pour des séminaires ou manifestations d'entreprises, des réunions de travail ou activités associatives en lien avec Mayenne Communauté, où, les autres besoins de collectivités (exemple réunion de secrétaires de mairies, séminaire Territoire Energie Mayenne, formation urbanisme...).

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la condition de principe que la nouvelle salle polyvalente soit remise à titre gracieux pour les réunions de travail ou pour les manifestations de Mayenne communauté ou autres collectivités en lien avec les activités associées. Seul le ménage pourra être facturé. Pour les structures privées ou assimilées, une tarification sera établie au cas par cas en fonction de la nature de l'événement et de la structure associée.**

**Toutes ces réservations seront, par défaut, à valider en conseil municipal au préalable.**

Il avait été précédemment décidé par le conseil municipal de ne pas mettre en location la nouvelle salle polyvalente le 31 décembre. En effet, il paraissait difficile de mobiliser des agents et élus pour cette date tant pour le ménage que les états des lieux ou autres astreintes nécessaires.

Cependant, une association comméroise a souhaité pouvoir potentiellement organiser une soirée pour cette date pour l'année 2025.

Il convient donc de prendre position pour savoir s'il est possible de revoir cette décision et le tarif associé.

**Le conseil municipal valide à main levée, à la majorité avec 6 pour, 5 contres et 3 abstentions, le fait de pouvoir réserver la salle polyvalente le 31 décembre 2025 par les associations de la commune.**

**Le conseil municipal, à la majorité avec 9 pour, 1 contre et 4 abstentions et par vote à main levée, valide un tarif de location de la salle polyvalente à 400€ au 31 décembre 2025 par les associations comme il aurait pu l'être pour un usage privé.**

## **9. Questions diverses**

### **❖ *Gestion des déchets***

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le dernier ramassage des déchets à domicile se fera le 15 octobre 2025. Il faudra ensuite déposer ses ordures ménagères au niveau des points de collecte prévus à cet effet.

Les badges seront à retirer à la mairie quinze jours avant. Un courrier de Mayenne communauté sera envoyé à chaque administré pour leur indiquer toutes les modalités à suivre.

### **❖ *Marathon des écluses du dimanche 28 septembre 2025***

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le marathon des écluses aura lieu le 28 septembre 2025.

### **❖ *Place Jules Verne***

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que des administrés ont envoyé un mail à la commune du fait qu'il existe des confusions entre les adresses « place Jules Verne » et « rue Jules Verne » dans le cadre de l'intervention des services d'urgences et de secours, pour les livraisons de colis, pour la mise en place de la fibre et autres, ce qui génère de nombreux dysfonctionnements.

Il est demandé au conseil municipal s'il est possible de renommer la rue Jules Verne.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait de modifier le nom de la rue et décide de la nommer « rue de l'École ».**

### **❖ *Gestion des déchets à la salle polyvalente***

Mickaël DELAHAYE, Maire, évoque la problématique de la gestion des déchets par le monde associatif lors des manifestations à la salle polyvalente. Du fait de la prochaine disparition des bacs à roulette y compris pour les services techniques et de la volonté d'une optimisation de gestion du tri, Il est proposé au conseil municipal que les associations utilisent un badge personnel pour évacuer les poubelles lors des locations de la salle polyvalente comme pour tous les administrés qui loueraient la salle.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait que les associations utilisent un badge personnel pour évacuer les déchets de leurs manifestations.**

❖ ***Gestion de l'utilisation de l'atelier relais (ex bâtiment « Leduin »)***

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que l'atelier relais a été scindé en deux, une partie étant louée par un professionnel.

Mickaël DELAHAYE, Maire, propose au conseil municipal que l'autre partie soit répartie entre chaque association afin de stocker leurs différents matériels et équipements.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise à disposition d'une partie de l'atelier relais au profit du monde associatif pour stocker leurs différents matériels et équipements.**

❖ ***Végétalisation de la cour de l'école : calendrier***

Reporté au prochain conseil.

❖ ***Salle des Lilas : Calendrier d'opération de cession***

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que la salle des Lilas sera mise en vente avec un système d'enchères accompagné d'un projet jusqu'à fin janvier 2026. En février 2026, une consultation de la population sera prévue pour juger de la pertinence des offres potentiellement reçues.

❖ ***Repas des aînés***

Le repas des aînés est fixé au samedi midi 29 novembre 2025 à la nouvelle salle polyvalente. La commission vie sociale s'occupera de l'organisation du repas.

❖ ***Calendrier astreinte salle polyvalente***

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal que chaque membre du conseil soit d'astreinte pour les locations de la salle polyvalente à tour de rôle dans un calendrier qui reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Vu, la secrétaire de séance,  
**Aline LEBRETON**

Vu, le Maire,  
**Mickaël DELAHAYE**



